Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_25-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/25 :
MDJ - Intervention au collège de Kerfontaine – convention
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL, François POMMOIS, Stéphane LE MENAJOUR
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 24 conseillers municipaux présents

---

Dans une volonté de renforcer les actions de prévention et d'accompagnement des adolescents sur le territoire communal, il est proposé de mettre en place des ateliers de prévention au sein du collège, à raison d'une intervention hebdomadaire sur le temps méridien, assurée par la directrice de la Maison des jeunes (MDJ).

Cette démarche vise à développer une complémentarité entre les actions éducatives conduites par l'établissement scolaire et celles portées par la Maison des jeunes et le pôle éducation en général.

L'intervention régulière d'une animatrice jeunesse permettrait de proposer aux élèves des espaces d'échange, de réflexion et de sensibilisation autour de thématiques adaptées à leurs préoccupations : harcèlement, citoyenneté, respect d'autrui, usages numériques, conduites à risque et prévention des violences…

Elle permettrait également de mobiliser les compétences et les ressources existantes au sein de la commune, de renforcer le partenariat entre le collège et la mairie et de favoriser l'accès des adolescents aux actions et animations proposées par la MDJ.

Le choix d'une intervention hebdomadaire vise à inscrire cette démarche dans la durée, à favoriser la confiance et la participation des élèves et à adapter progressivement les contenus aux besoins identifiés, en concertation avec l'équipe éducative du collège.

Ce projet s'inscrit ainsi dans une logique de prévention, de proximité et de continuité éducative, au service du bien-être, de l'autonomie et de la responsabilisation des jeunes.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_25-DE

Une concertation préalable entre le collège et la MDJ a déjà eu lieu afin de définir les objectifs, les modalités d'intervention, les thématiques retenues, le cadre d'encadrement des élèves et les modalités d'évaluation du dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de partenariat relative à la mise en place d'ateliers de prévention au collège de Kerfontaine, ci-annexée ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN